

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 11 JUILLET 2022 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC, À 20H00

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., LL.B. président
Le conseiller Sidney Benizri
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
La conseillère Andee Shuster

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^e Jonathan Shecter, directeur général, directeur des Services juridiques et greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion
M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale associée, stratégie urbaine
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Le maire Brownstein a demandé qu'un moment de silence soit observé pour les personnes touchées par le virus de la COVID-19 et celles qui sont décédées en raison de circonstances liées à la pandémie.

MISE À JOUR SUR LA COVID-19

Le maire Brownstein a fourni une mise à jour concernant la pandémie de la COVID-19.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 53. Neuf (9) personnes ont soumis des questions et toutes les questions ont reçu une réponse.

1) Brahm Shuster

Le résident se plaint de n'avoir reçu aucune explication dans ce qu'il estime être un délai acceptable, après avoir vu un véhicule des Travaux publics stationné dans une entrée privée en dehors des heures d'ouverture. Il demande quel est le délai acceptable pour répondre à une question comme la sienne. Le maire Brownstein lui répond que le délai pour répondre à sa question est effectivement raisonnable. Le conseiller Erdelyi ajoute que les véhicules utilisés par les employés des Travaux publics sont généralement munis d'un traceur GPS, que certains employés doivent avoir accès à un véhicule de la Ville en cas d'urgence et que, par conséquent, certains employés ont un véhicule de la Ville à la maison.

2) Myra Dodick

La résidente se plaint des automobilistes qui excèdent la vitesse permise sur Cavendish et propose l'installation de radars photo ou le retrait des feux de circulation sur Mackle / Cavendish et leur remplacement par des panneaux d'arrêt à quatre voies. Le maire Brownstein répond que le Conseil n'a pas le pouvoir d'installer des radars photo, mais que le SPVM assure une présence pour surveiller les excès de vitesse sur Cavendish.

3) Wibke Scheid

Le résident demande si l'usage des souffleuses à feuilles sera interdit en vertu du règlement proposé pour adoption ce soir, ce à quoi le maire Brownstein répond que le règlement proposé interdit toutes les souffleuses à feuilles (à l'intérieur d'une période de temps prescrite).

Le résident s'enquiert ensuite du rétablissement d'un habitat naturel sur la route menant au terrain de golf Meadowbrook, ce à quoi le maire Brownstein répond que la Ville essaie effectivement de créer un écosystème dans cette zone.

4) Helen X

La résidente se plaint de la vitesse dans le secteur de l'avenue Northluc/chemin Regal, et elle suggère l'installation d'un dos d'âne ou l'ajout d'un panneau d'arrêt sur Northluc, ce à quoi le maire Brownstein répond que cette demande sera transmise au Comité de la circulation.

La résidente demande ensuite que les bancs installés à l'entrée du parc Singerman sur Regal soient déplacés ailleurs, ce à quoi le maire Brownstein répond que, malheureusement, la ville ne peut pas accepter cette suggestion.

La résidente demande également si le cannabis peut être interdit dans les parcs, ce à quoi le maire Brownstein répond en précisant les endroits où le cannabis est interdit dans la Ville de Côte Saint-Luc, incluant les parcs municipaux.

5) Noah Grunzweig

Le résident demande si la Ville a des idées ou des plans pour décongestionner les rues de Côte Saint-Luc et des environs, à mettre en œuvre avant la fin de 2023. Il présente ensuite ses propres idées à ce sujet.

Le maire Brownstein félicite le résident pour toutes ses bonnes idées. Il explique ensuite - en ce qui concerne le premier point mentionné - qu'il fait partie intégrante de la vision de Côte Saint-Luc pour un lien de transport actif du secteur de la place Décarie vers le futur développement de l'Hippodrome. Il ajoute que toute discussion sur l'ouverture de Clanranald ne concerne toutefois que le transport actif, c'est-à-dire les vélos et les piétons, et non les voitures. Le maire Brownstein explique aussi que les passages à niveau posent certains problèmes de sécurité et que les sociétés ferroviaires comme le CP tentent de les éliminer complètement; c'est pourquoi tout lien potentiel serait probablement construit au-dessus des infrastructures plutôt qu'au niveau du sol.

Le maire Brownstein aborde ensuite les deuxième et troisième points du résident. Il explique que la Ville favorise le transport en commun et qu'elle travaille fort pour améliorer les déplacements en provenance et à destination de Côte Saint-Luc. Il explique aussi que des discussions sont en cours avec la STM pour des voies réservées aux autobus, ce qui permettrait à ceux-ci de se déplacer plus rapidement vers et depuis le métro. Il souligne que la Ville parle également avec EXO au sujet

d'une gare ferroviaire et qu'elle explore certains moyens de diversifier les options de mobilité à l'avenir. Il ajoute que le service d'ingénierie de la ville étudie actuellement les stations Bixi et la possibilité d'en installer dans la ville.

Le maire Brownstein remercie à nouveau le résident pour toutes ses idées et l'encourage à participer à la consultation publique du 13 septembre prochain qui portera justement sur le sujet.

La conseillère Berku ajoute que toutes ces questions sont en cours d'examen et de discussion avec les différents promoteurs (centres commerciaux), car elles ont toutes trait à l'amélioration de la mobilité dans chaque secteur. Elle encourage elle aussi le résident à participer à la consultation du 13 septembre pour apporter ses suggestions en vue d'améliorer la mobilité, l'accès ainsi que la fluidité de la circulation. Elle explique ensuite que le réaménagement des trois grands centres commerciaux sur le territoire de Côte Saint-Luc représente une opportunité de répondre à plusieurs problématiques actuelles en matière de transport. Enfin, concernant les stations Bixi, elle explique que si leur implantation à Côte Saint-Luc est coûteuse, il est tout de même intéressant d'explorer le projet.

6) Stéphane Baril

Le résident fait référence au condominium situé à l'intersection du chemin de la Côte Saint-Luc et de Robert-Burns qui a sollicité l'avis de la Ville concernant la possibilité d'avoir un accès à son stationnement à partir du chemin de la Côte Saint-Luc. Dans l'éventualité où la Ville prendrait une décision contraire, il demande quel serait son raisonnement, et le maire Brownstein répond qu'étant donné que la question est toujours en cours de délibération au Comité de circulation, la Ville n'a pas encore pris de décision.

7) Heather Trestan

La résidente fait référence à la réunion de consultation publique du 20 juin 2022 concernant le règlement 2596 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), et elle demande une mise à jour sur ce qui s'est passé à la suite de cette rencontre. Elle mentionne ensuite certains problèmes concernant deux immeubles sur Eldridge (en particulier le stationnement, la circulation piétonne intense, les ordures et le bruit), et elle demande ce qui peut être apporté comme solutions.

Le maire Brownstein demande que les plaintes en question soient notées par la directrice générale associée, Tania Abramovitch, pour être ajoutées à son dossier. Il explique ensuite qu'il a rencontré plusieurs personnes concernées par le règlement susmentionné, comme des dirigeants communautaires et des résidents, et que les problèmes émanant des deux immeubles cités par la résidente sont relativement nouveaux et que la Ville s'efforce de trouver des solutions.

8) Harry Oberman

Le résident demande qui est responsable de l'entretien de la rue Clanranald, avant Vezina, car il y a un nid de poule au milieu de la rue. Il indique qu'il a préparé une lettre à cet effet. Le maire Brownstein demande que la lettre (avec la photo de l'emplacement du nid de poule) soit envoyée directement à son attention, afin que son adjointe exécutive puisse donner suite à la plainte.

Le résident demande si les interdictions de stationner la nuit ont été levées sur Abraham-de-Sola (devant le Majestic), car il a constaté que le nombre de véhicules stationnés a augmenté, ce à quoi le maire Brownstein répond que la Ville demandera à son service de sécurité publique de vérifier la question.

9) Edna Yanko

La résidente lit une lettre portant sur ses préoccupations concernant le parc Rembrandt (amélioration de l'aire de jeux pour enfants, tables de pique-nique manquantes, poubelles trop éloignées des tables de pique-nique, etc.). Le maire Brownstein lui demande d'envoyer sa lettre au maire afin de s'assurer que tous les points mentionnés aient le suivi nécessaire. Le conseiller Cohen encourage ensuite la résidente à s'adresser directement à lui pour des questions similaires à l'avenir, puisqu'il assure le suivi régulier de telles questions dans sa circonscription électorale.

LE CONSEILLER MIKE COHEN REJOINT LA RÉUNION.

220701

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 13 JUIN 2022 À 20H00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 13 juin 2022 à 20 h, soit et est adopté, par la présente, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220702

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
CONSEIL TENUE LE 20 JUIN 2022 À 20H00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 20 juin 2022 à 20 h, soit et est adopté, par la présente, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE CONSEILLER MIKE COHEN A QUITTÉ LA SALLE DU CONSEIL POUR
ASSISTER VIRTUELLEMENT À LA RÉUNION.

220703

**RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL POUR
JUIN 2022**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services et rapports du conseil pour juin 2022 soient et sont, par la présente, approuvés tels que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220704

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2022 AU 30 JUIN 2022

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} juin 2022 au 30 juin 2022, pour un montant total de 20 474 172,07\$ en fonds canadiens;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0112 daté du 4 juillet 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COUNCILLOR MIKE COHEN ENTERED THE MEETING.

220705

DIRECTION GÉNÉRALE – NOUVELLE DÉSIGNATION D'UN PARC – PARC JOSHUA EZEKIEL ALEXANDER PARK

ATTENDU QUE feu Joshua Ezekiel Alexander a grandi sur l'avenue Emerald et qu'il était un membre connu et aimé du quartier avant de décéder le 23 janvier 2014, à l'âge de dix-neuf ans;

ATTENDU QUE toute la famille Alexander a eu un impact important sur les résidents de l'avenue Emerald;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue dans le secteur à proximité du parc, et que la candidature de Joshua Ezekiel Alexander a été proposée et appuyée de façon retentissante par le voisinage;

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc souhaite honorer la famille Alexander en nommant le parc situé à la jonction de l'avenue Emerald et du chemin Wavell, Parc Joshua Ezekiel Alexander Park;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU:

« QUE pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, le conseil municipal de Côte Saint-Luc désigne par la présente le parc situé à la jonction de l'avenue Emerald et du chemin Wavell, Parc Joshua Ezekiel Alexander Park;

QUE la directrice des Travaux publics ou tout représentant sous ses soins ou son contrôle est et sera par la présente autorisé à ériger toute enseigne bilingue ou toute autre signalisation nécessaire pour donner effet à ce qui précède;

QUE la directrice générale associée - stratégie urbaine et le directeur des affaires publiques et des communications sont, par la présente, autorisés à informer toutes les autorités pertinentes de la dénomination susmentionnée. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Après l'adoption de la résolution, la mère de l'enfant dont le parc porte le nom a pris la parole. Une photo a ensuite été prise avec les parents de l'enfant dont le parc porte le nom ainsi que les membres du conseil municipal de Côte Saint-Luc.

LE CONSEILLER COHEN A QUITTÉ LA SALLE DU CONSEIL POUR ASSISTER VIRTUELLEMENT À LA RÉUNION.

220706

RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX GÉNÉRAUX – TEMPS PLEIN, AUXILIAIRE, COL BLEU

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU:

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche d'Aldo Nicolas Sapone à titre de préposé aux travaux généraux (temps plein, auxiliaire, col bleu), à compter du 6 juin 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0106 daté du 30 juin 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220707

RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX GÉNÉRAUX – TEMPS PLEIN, AUXILIAIRE, COL BLEU

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche de Ethan Feigenbaum à titre de préposé aux travaux généraux (temps plein, auxiliaire, col bleu), à compter du 13 juin 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0107 daté du 30 juin 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220708

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D’UNE
TECHNICIENNE ENVIRONNEMENTALE – TEMPS PLEIN, PERMANENT, COL
BLANC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l’embauche de Bhavisha Patel à titre de technicienne environnementale (temps plein, permanent, col blanc), à compter du 13 juin 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0108 daté du 30 juin 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

220709

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D’UN
MÉCANICIEN – TEMPS PLEIN, PERMANENT, COL BLEU**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l’embauche de Normand Rouleau à titre de mécanicien (temps plein, permanent, col bleu), à compter du 13 juin 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0109 daté du 30 juin 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

220710

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –
EMBAUCHE D’UNE COORDONNATRICE DES LOISIRS – TEMPS PLEIN,
SURNUMÉRAIRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche de Irene Lahaie à titre de coordonnatrice des loisirs (temps plein, surnuméraire), à compter du 6 juin 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0111 daté du 30 juin 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220711

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –
EMBAUCHE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLANCS À TITRE DE
REPLACEMENTS**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve l'embauche des employés auxiliaires cols blancs à titre de remplacements, dont les noms figurent sur le document annexé ci-joint comme Annexe A et intitulé « Auxiliary Employees – White Collars – Hiring » daté du 30 juin 2022, et que les termes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220712

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE DE DEUX (2)
PRÉPOSÉS AUX TRAVAUX GÉNÉRAUX – TEMPS PLEIN, AUXILIAIRE, COL
BLEU**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche d'Erik Nagy et de Patrick Seide à titre de préposés aux travaux généraux (temps plein, auxiliaire, col bleu), à compter du 30 mai 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0110 daté du 30 juin 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220713

**AUTORISATION DE RÉGLER DEUX (2) LITIGES AINSI QUE DE PAYER LA
FRANCHISE DE L'ASSURANCE DE LA VILLE POUR SA POLICE D'ERREURS
ET OMISSIONS CONCERNANT LES DOSSIERS JUDICIAIRES NUMÉROTÉS
500-17-104190-189 ET 500-17-103236-181**

ATTENDU QUE les deux litiges suivants : Intact compagnie d'assurance c. Lawrence Cohen et Dubelle Developments Ltd. (dossier de cour 500-17-104190-189) pour la somme de 757 156,95 \$ et Chubb Insurance Company of Canada c. Solly Khadoury, Cambridge Court West Condominium, Les Developpements Dubelle Ltée, Lawrence Cohen (défendeurs) et Les Développements Dubelle Ltée (demandeur en intervention forcée) c. Ville de Côte Saint-Luc (défendeur en intervention forcée). Ville de Côte Saint-Luc (Défendeur en intervention forcée (dossier de la Cour 500-17-103236-181) pour le montant de 264 625,44 \$ ont été respectivement déposés (collectivement appelés « les dossiers »);

ATTENDU QUE les dossiers ont maintenant fait l'objet d'un règlement hors cour en principe;

ATTENDU QUE la franchise d'assurance globale de la Ville pour l'incident faisant l'objet des dossiers est de 25 000 \$ et doit être payée;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution, qui en fait partie intégrante, est cité ci-après dans son intégralité;

QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») autorise par la présente le règlement des dossiers et, ce faisant, le paiement d'un montant de 25 000 \$ représentant la franchise d'assurance de la Ville pour donner effet aux règlements susmentionnés;

QUE le Conseil autorise par la présente le directeur général, le directeur des services juridiques et greffier municipal ou la conseillère générale de la Ville à signer tout document donnant effet à ce qui précède, y compris, mais sans s'y limiter, les quittances et tout document autorisant le paiement de la franchise d'assurance pour les dossiers;

QUE le trésorier de la Ville a émis le certificat n° 22-0105 daté du 22 juin 2022, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220714

RÈGLEMENT 2312-1 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2312-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2312 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES GRAFFITIS » AFIN D'INTERDIRE LE MAINTIEN DE GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET DE MODIFIER LES MONTANTS ASSOCIÉS AUX INFRACTIONS » - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

QUE le règlement 2312-1 intitulé : « Règlement 2312-1 amendant le règlement 2312 intitulé : « Règlement sur les graffitis » afin d'interdire le maintien de graffitis sur la propriété privée et de modifier les montants associés aux infractions » soit et est, par la présente, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220715

RÈGLEMENT 2598 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2598 RELATIF À L'ENCADREMENT DES TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES ET PUBLICITAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2598 intitulé : « Règlement 2598 relatif à l'encadrement des tournages cinématographiques et publicitaires sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » soit et est, par la présente, adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220716

RÈGLEMENT 2537-1 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2537-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2537 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2537 RÉGISSANT LA COLLECTE ET L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES » AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA COLLECTE DES DÉCHETS » - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2537-1 intitulé : Règlement 2537-1 modifiant le Règlement 2537 intitulé : « Règlement 2537 régissant la collecte et l'élimination des matières résiduelles » afin de modifier les dispositions relatives à la collecte des déchets » soit et est, par la présente, adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220717

RÈGLEMENT 2470-2 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2470-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2470 INTITULÉ : « RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES » AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES SOUFFLEUSES À FEUILLES » - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2470-2 intitulé : « Règlement 2470-2 amendant le règlement 2470 intitulé : « règlement relatif aux nuisances » afin d'ajouter des

dispositions concernant les souffleuses à feuilles » soit et est, par la présente, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220718

TRAVAUX PUBLICS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE BACS À MATIÈRES COMPOSTABLES (K-51-22)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat pour l'achat de bacs bruns à matières compostables;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs qui vendent ce type de produit;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12.1 du règlement 2497 intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle », la Ville est autorisée à octroyer un contrat de gré à gré pour un montant compris entre 25 000 \$ et 100 000 \$, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville (critère (d));

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc accorde par la présente un contrat à USD Global Inc. pour l'achat de 385 bacs à compost brun pour un montant total de 36 267,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les dépenses décrites seront financées par le revenu différé de la Ville - subvention de redevance;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0104 daté du 21 juin 2022 a été émis par le trésorier de la Ville attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220719

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5888 BEETHOVEN – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant l'agrandissement du troisième étage et modifications des façades à l'Habitation Unifamiliale Isolée sur le lot 1 560 778 et préparé par Ariel Aaron Architecte pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2022, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220720

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 6550 MOZART – CÔTE SAINT-LUC – RÉOLUTION POUR LE REPORT DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 6550 Mozart soit et est par la présente reportée à la réunion ordinaire du conseil du 13 octobre 2022. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220721

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (R.L.R.Q., c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en août 2022 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en août 2022, comme suit :

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en août 2022, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses résidants. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES AFFAIRES EN COURS

220722

RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE COLLABORER AVEC LES VILLES DE MONTRÉAL ET DE DORVAL POUR PRÉSERVER ET PROTÉGER LES TERRES FÉDÉRALES AU NORD DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU, DANS LES SECTEURS CONNUS SOUS LE NOM DE TECHNOPARC ET DE GOLF DORVAL

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval, comme indiqué sur la carte, ci-jointe, de la Ville de Montréal, en date du 11 mai 2022 et intitulée : « Technoparc consolidation des milieux naturels »;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QU'en septembre 2020, la Ville de Côte Saint-Luc est devenue la 75e ville au Québec à obtenir la certification de Ville amie des Monarques;

ATTENDU QUE cette certification de niveau Argent engage la ville à implanter au moins 15 actions qui contribueront à conserver l'habitat des papillons monarques;

ATTENDU QUE le 9 août 2021 la Ville a adopté une résolution confirmant son engagement à protéger les habitats du papillon monarque et à adopter des mesures pour protéger l'espèce;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au

moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

220723

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 22 H 05, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.

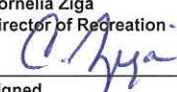
MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER

LISTE DES ANNEXES		
Numéro de résolution	Annexe correspondante	Document
220711	Annexe A	Auxiliary Employees – White collars – Hiring Parks and recreation department

**AUXILIARY EMPLOYEES - WHITE COLLARS - HIRING
 PARKS AND RECREATION DEPARTMENT
 CITY OF CÔTE SAINT-LUC
 LIST NAMES FROM JUNE 2022
 FOR APPROVAL JULY 2022 COUNCIL**

NAME OF EMPLOYEE		POSITION / PROGRAM OR REPLACEMENT	TRANSFERRING FROM -	RESIDENCY	NUMBER OF YEARS	HOURLY RATE	PROJECTED WEEKS OF	WEEKLY HOURS	APPROX ANNUAL	GENERAL LEDGER CODE
LAST NAME	FIRST NAME	(NAME OF EMPLOYEE)	WHICH POSITION /		EMPLOYED IN		EMPLOYMENT		EXPENSE until end of 2022	
Aquatics										
Li	Shuaichai	Lifeguard (replacing Damien Amaral)		Côte Saint-Luc	NEW				\$0.00	02-740-00-112
Halloway	Themis	Asst Lifeguard (replacing Lucia Arsenio)		Montreal	NEW				\$0.00	02-740-00-112
								Sub total:	\$0.00	
Day Camp										
Beaubien-Blais	Charles	Day Camp Senior Counslor (replacing Logan Frenkel)		Montreal-Ouest	NEW				\$0.00	02-750-05-112
Peters	Tyrese	Day Camp Junior Counslor (replacing Anaëlle Lallouz)		Montreal	NEW				\$0.00	02-750-05-112
								Sub total:	\$0.00	
								Total:	\$0.00	

Cornelia Ziga
 Director of Recreation -

 Signed


 Date
 June 30, 2022